

VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
BEAUMONT-SUR-OISE

DECISION DU MAIRE N° 2018-008

en date du 24 janvier 2018

OBJET : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'article L 2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines et qui en précise les conditions d'exécutions,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4, L.2125-1, L.2125-3, L.2125-4,

Vu la délibération n° 2015-113 du 19 novembre 2015 donnant délégation de pouvoir du Maire, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° 2015-163 du 21 décembre 2015, portant sur la réglementation de voirie et d'occupation du domaine public,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la bonne utilisation de l'espace public et qu'il importe en conséquence, dans l'intérêt de la sécurité, de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, de la salubrité et de l'ordre public de réglementer les conditions d'occupation commerciale et non commerciale du domaine public sur la commune de Beaumont sur Oise,

Considérant que la Trésorerie ne recouvre plus les redevances dont le montant total est inférieur à 15 €, il appartient de revoir certains tarifs d'occupation du domaine public,

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs pour l'occupation du domaine public, à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

DESIGNATION DU MODE D'OCCUPATION	Tarif en € TTC
	<i>Tarif non cumulatif</i>
Echafaudage	0,50 € / ml / jour
Emprise de chantier sur trottoir	0,40 € / ml / jour

Grue à tour survolant le DP	2,5 € / unité / jour
Benne à gravats, grues mobiles, nacelle élévatrice	60 € / unité / jour
Camion de déménagement	20 € / unité / jour
Occupation d'une place de stationnement	15 € / jour / place
Tournage de film, droit à l'image	500 € / jour
Tournage de film, droit de voirie	100 € / jour / rue
Création ou modification de bateau (par fraction de 5m)	Exonération pour les particuliers
Chevalets sur trottoirs, support de pré-enseigne, (présentoir de pub, porte-menu, bannière, distributeur de glaces, boissons, doc pub...)	50 € / an / unité
Etalages sur trottoirs (parasol, portants, tables tréteaux)... Hors brocante et marché	De 0 à 3 m² 15€ / jour au-delà de 3 m² 5 € / m² / jour
Terrasse air libre (table, chaise, mange-debout...)	60 € / m² / an
Dispositif de séparation pour terrasse air libre	30 € / ml / an
Terrasse air libre saisonnière	De 0 à 3 m² 15€ /mois au-delà de 3 m² 8 € / mois / m²
Camion magasin équipé pour l'exploitation commerciale et commerce ambulante	20 € / jour / unité
Chapiteaux, tentes, estrades, chalets en bois et divers de vente et d'exposition, bureau de vente de promotion immobilière (inf. à 16m ²)	40 € / m² / mois 2 € / m² sup
Manège enfantin et théâtre de plein air	10 € / jour
Événements culturels, sportifs associatifs, caritatifs, institutionnels (à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire)	Exonération

Occupation du sol de la voie publique : (sable, matériaux de construction etc...autres que les bennes) et occupation maxi : 48 h. Forfait : 5m ²	15 € / jour / 5m²
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	70 € par jour après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	200 € / jours après mise en demeure de retrait
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément du tarif d'occupation du domaine public	50 € / jour après mise en demeure de régularisation

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la ville de Beaumont sur Oise et dont l'ampliation sera faite auprès de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise.

Nathalie GROUX
Maire de Beaumont-sur-Oise